La Banque Laurentienne annonce la taille et le prix du placement de billets de capital à recours limité annoncé antérieurement

NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE TRANSMISSION AMÉRICAINES NI DIFFUSER AUX ÉTATSUNIS

MONTRÉAL, 30 avr. 2021 (GLOBE NEWSWIRE) -- La Banque Laurentienne du Canada (TSX : LB) (la « Banque Laurentienne ») a annoncé aujourd'hui la taille et le prix de l'opération de placement (le « Placement ») de billets de capital à recours limité de série 1 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) (dette subordonnée) (les « Billets ») annoncée antérieurement. La Banque Laurentienne prévoit émettre des Billets d'une valeur globale en capital de 125 millions $. Les Billets porteront intérêt à un taux annuel de 5,300 pour cent, versé semestriellement, pour la période initiale de la date de l'émission jusqu'au 15 juin 2026 exclusivement. Par la suite, le taux d'intérêt sur les Billets sera rajusté tous les cinq ans à un taux équivalent au rendement de cinq ans alors en vigueur des obligations du Canada, majoré de 4,334 pour cent. Les Billets arriveront à échéance le 15 juin 2081. La date de clôture prévue du Placement est le 7 mai 2021 ou environ. Tel qu'annoncé antérieurement, le placement sera réalisé pour le compte de la Banque Laurentienne par un consortium d'agents codirigé par Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux CIBC, qui agissent en qualité de teneurs de livres associés. Parallèlement à l'émission des Billets, la Banque Laurentienne émettra également des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif et à taux corrigé tous les cinq ans, série 17 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) (les « Actions privilégiées de série 17 »), qui seront détenues par la Société de fiducie Computershare du Canada en qualité de fiduciaire d'une nouvelle fiducie (la « Fiducie à recours limité »). En cas de non-versement des intérêts ou du capital des Billets à leur échéance, le recours de chaque porteur de billets se limitera à sa quote-part dans l'actif de la Fiducie à recours limité, qui se composera, sauf dans des circonstances particulières, d'Actions privilégiées de série 17. La Banque Laurentienne pourra racheter les Billets pendant la période du 15 mai au 15 juin inclusivement, à compter de 2026 et tous les cinq ans par la suite, uniquement sur rachat par la Banque Laurentienne des Actions privilégiées de série 17 détenues dans la Fiducie à recours limité, conformément aux conditions relatives à ces actions et sous réserve de l'approbation écrite préalable du Surintendant des institutions financières (Canada), en totalité sur préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours. Le produit net du Placement, si la clôture a lieu, sera utilisé pour racheter 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif de série 15 en circulation (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) de la Banque Laurentienne, à un prix de rachat global d'environ 125 millions $, à la date de rachat prévu le 15 juin 2021, sous réserve d'un préavis formel. La clôture du Placement sera soumise à certaines conditions. Les Billets n'ont pas été et ne seront pas inscrits aux États-Unis en vertu de la United States Securities Act de 1933, dans sa version modifiée (la « Securities Act »), ni des lois sur les valeurs mobilières d'un État de ce pays, ni de tout autre territoire, et ne peuvent être offerts, vendus ni livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis, à une « personne des États-Unis » (selon la définition de U.S. person dans le règlement S de la Securities Act) ou pour le compte ou au bénéfice d'une telle personne à moins d'avoir été inscrites en vertu de la Securities Act ou de bénéficier d'une dispense de leurs exigences d'inscription. Le présent communiqué n'a pas pour objet d'offrir les titres en souscription ni d'en solliciter la souscription aux États-Unis ou dans tout territoire dans lequel une telle offre ou sollicitation serait illégale.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

le présent document contient des énoncés prospectifs au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières, notamment des énoncés relatifs à la date prévue de clôture du Placement, à l'utilisation du produit du Placement, à la date prévue de rachat de 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif de série 15 en circulation (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)), ainsi que d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir », « avoir l'intention de » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire. La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés

prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent à notre contrôle et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient influer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Nous encourageons les lecteurs à consulter notre Rapport annuel 2020 et les documents disponibles sur le site Web SEDAR (www.sedar.com) pour obtenir plus de renseignements sur nos énoncés prospectifs et d'autres aspects importants de nos activités. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par nous ou en notre nom, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

À propos de Banque Laurentienne Groupe Financier

Fondé en 1846, Banque Laurentienne Groupe Financier est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de Banque Laurentienne Groupe Financier (le « Groupe »). Le Groupe emploie plus de 2 900 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils. Grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, le Groupe est un important joueur dans de nombreux segments de marché. Le Groupe gère un actif au bilan de 45,2 milliards $, de même que des actifs administrés de 29,2 milliards $.

Renseignements :

Fabrice Tremblay fabrice.tremblay@blcgf.ca Bur.: 514 284-4500, poste 40020 Cell.: 438 989-6070

---

https://presse.banquelaurentienne.ca/2021-04-30-La-Banque-Laurentienne-annonce-la-taille-et-le-prix-du-placement-de-billets-de-capital-a-recours-limite-annonce-anterieurement